

## Sortie Maternelle 2019-2020

Conformément à la règlementation, les enfants de maternelle sont remis directement à leurs parents ou aux personnes nommément désignées par eux, par écrit, et présentées si besoin, à la demande du directeur.

Afin d'assurer la sécurité des élèves, vous devez nous indiquer les noms des personnes habilitées à prendre votre enfant à la sortie.

Je (nous), soussigné(e)(s)		
responsable(s) légal(aux) de l'enfant		
autorise (ons)		
□ mon (notre) enfant à sortir de l'école accompagné de son frère ou de sa sœur scolarisé(e) en primaire.		
□ les personnes suívantes à prendre mon (notre) enfant à la sortie :		
Nom	Lien de parenté (mamy, nourrice, etc.)	Téléphone portable

Signature du/des responsable(s) légal(aux)